

Séjour été 2022

3 tranches d'âges : 3 camps

Dossier de présentation et d'inscription

2) Séjour « les grands Aventuriers » à St Renan

➤ Présentation

Pour qui ? : Pour les enfants nés en 2011 et 2012.

Capacité : 32 places.

Quand ? : Du 25 au 29 juillet 2022.

Où ? : A St Renan (29290), au camping municipal.

Tarif : Selon le quotient familial

- QF ≤ 650 : 70€
- QF ≤ 999 : 90€
- QF ≤ 1399 : 115€
- QF ≥ 1400 : 150€

Activités proposées : cuisine, aquawest park et aquawest park aventure, lasertag, course d'orientation, promenade au centre-ville de St Renan.

➤ Un peu plus en détails

L'hébergement se déroule sous tentes fournies, avec un accès aux sanitaires partagés avec les autres campeurs. Les enfants seront répartis en tentes de 3 qui ne pourront pas être mixtes. Les tentes, fournies par l'animation jeunesse, seront montées avant notre arrivée.

L'aire d'accueil, situé au sein du camping municipal de St Renan se situe à 30 minutes de marche du lieu où se dérouleront les activités. Les activités se dérouleront essentiellement autour du lac de Ty-colo.

Les repas seront cuisinés par les enfants eux-mêmes, un peu sous la forme de « Top chef ». Ils devront aller faire les courses avec un budget imparti et devront respecter certains critères et / ou thème. Le tout sera supervisé par un animateur. Les repas seront pris en plein air. Les tentes disposent de grands auvents si les conditions météorologiques nécessitent d'être à l'abri. Chaque enfant sera responsable de ses couverts.

Plusieurs activités seront proposées aux enfants : aquawestpark et aquawest park aventure, lasertag, cuisine, course d'orientation, promenade dans le centre-ville de St Renan avec la possibilité de faire un peu de shopping.

Les combinaisons en néoprène ne sont pas fournies, mais elles ne sont pas indispensables. En revanche, il est nécessaire d'avoir un t-shirt type t-shirt en lycra pouvant aller dans l'eau.

Le transport jusqu'au site d'accueil se fera en car depuis Guiclan le lundi matin, ainsi que le retour le vendredi soir.

En dehors des temps d'activités, les enfants auront des temps d'activités avec leurs animateurs. Les enfants auront aussi du temps libre.

Les activités et les conditions d'accueil seront adaptées aux mesures sanitaires en vigueur pour lutter contre la COVID 19.

➤ Semaine type

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30-9h30		Réveil Petit dej'	Réveil Petit dej'	Réveil Petit dej'	Réveil Petit dej'
9h30-12h	Transport Installation	Atelier cuisine Activités avec les animateurs	Atelier cuisine Activités avec les animateurs	Atelier cuisine Activités avec les animateurs	Atelier cuisine Activités avec les animateurs
12h-14h	Repas Pique-nique à fournir	Repas	Repas	Repas	Repas
14h-17h	Activités avec les animateurs Goûter	Aquawest park Goûter	lasertag Goûter	Aquawest park aventure Goûter	Rangement Douche Goûter
17h-19h	Temps libre Douche	Temps libre Douche	Temps libre Douche	Temps libre Douche	Retour sur Guiclan
19h-20h	Repas	Repas	Repas	Repas	
20h-21h30	veillée	Veillée	Veillée	Veillée	

Le planning pourra être adapté en fonction de la fatigue et de la météo.

Les activités avec les animateurs dépendront des envies du moment des enfants (par exemple : course d'orientation, randonnée, molkkÿ...)

➤ Règlement du séjour

- Les téléphones portables sont interdits. Numéro de téléphone joignable sur le séjour : 06.77.75.81.17.
- Les consoles de jeux vidéos portables, les Ipod, MP3 et autres gadgets technologiques sont interdits
- Les participants ne sont pas autorisés à quitter l'aire d'accueil sans la présence d'un adulte.
- Les activités proposées nécessitent de savoir nager avec un gilet de sauvetage. Le test anti-panique (aussi appelé test d'aisance aquatique) est obligatoire pour pouvoir participer au séjour. Celui-ci se déroule en piscine et est valable à vie.
- Chaque famille se doit d'être à l'heure au départ lundi matin, sous peine de voir partir le groupe sans lui.
- Les règles de savoir-vivre afin de passer un agréable séjour seront rappelées à l'ensemble des participants en début de séjour. Toutes les règles qui valent au local, vaudront sur le séjour.
- En cas d'infraction grave et caractérisée aux règles établies et connues par chacun, nous nous laissons la possibilité d'exclure des participants.
- L'argent de poche est autorisé dans la limite de 25€. L'argent reste sous la responsabilité de chaque enfant.
- Les enfants suivant un traitement médical devront impérativement fournir l'ordonnance et les médicaments (au nom de l'enfant) seront confiés à l'animateur.
- Des photos seront prises pendant le séjour et vous seront envoyées via un lien wetransfert qui vous sera communiqué par mail à la fin du séjour. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit pris en photo, cochez non à l'autorisation à la fin du document.
- Des photos seront prises pendant le séjour et pourront alimenter la page Facebook et la page Instagram du local (pages en cours de création). Si vous ne souhaitez pas que la photo de votre enfant soit diffusée sur les réseaux sociaux, cochez non à l'autorisation à la fin du document.
- L'inscription est définitive et le séjour sera facturée. Sauf sur présentation d'un justificatif médical au plus tard le **22 juillet 2022**.

➤ Modalité d'inscription

Seule l'inscription grâce au bulletin d'inscription spécifique sera prise en compte. Vous trouverez le bulletin d'inscription spécifique à la fin de ce document. Les dossiers d'inscriptions sont à déposer en mairie au plus tard samedi 30 avril, ou à donner à Carole lors des vacances d'Avril au local.

Le nombre de places est limité à 32 participants. Nous prenons toutes les inscriptions jusqu'au 30 avril puis nous attribuerons les places selon les critères suivant

- Le dossier famille doit être à jour, vérifiez les informations sur le portail famille. En cas de difficulté, demandez à ce qu'on vous le transfère par mail.
- Le bulletin d'inscription doit être rendu complet avec tous les documents demandés au 30 avril.
- L'enfant participe activement aux actions d'autofinancement.
- L'enfant fréquente régulièrement le local (au moins 3 jours par vacances), si son âge le permet
- L'enfant est domicilié à Guiclan.
- L'enfant fréquente ou a fréquenté l'une des deux écoles de Guiclan.

Ces critères sont des critères de priorité et non de sélection. S'il reste de la place, des enfants ne répondant pas à ses critères pourront être acceptés.

Voici les documents à fournir pour l'inscription :

- Le bulletin d'inscription avec les signatures du responsable légal et de l'enfant.
- Une attestation de responsabilité civile valide à la date du séjour.
- Le test anti-panique (aisance aquatique) de l'enfant, à réaliser en piscine.

➤ Trousseau

- Nécessaire de couchage : duvet, matelas, pyjamas, oreiller, doudou (si besoin), lampe de poche.
- Nécessaire de toilette : brosse à dent, brosse à cheveux, dentifrice, gel douche, shampoing, serviette de douche, élastique à cheveux (pour les cheveux longs).
- Nécessaire pour les repas : 1 assiette incassable, 1 verre incassable, 1 bol incassable, 1 couteau, une fourchette et une cuillère, une gourde.
- 1 paire de basket.
- Tenues de rechange : slip (x5), chaussette (5 paires), t-shirt (x3) dont **au moins 1 type lycra (manche longue ou courte)**, pantalon de sport (x2), shorts (x2), 1 veste (ou sweat)
- Anorak, k-way ou coupe-vent.
- Veste chaude (pour les veillées).
- Protection solaire : casquette, crème solaire, lunettes de soleil avec cordon de sureté.
- Maillot de bain, serviette de bain, une paire de tongue.
- Un petit sac à dos à bretelle.
- 1 boîte de masque.
- **1 pique-nique !!**

